



Conseil de sécurité

Distr. générale
25 février 2014
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la situation à Abyei

I. Introduction

1. Le rapport ci-après est présenté en application du paragraphe 24 de la résolution [2126 \(2013\)](#), dans lequel le Conseil de sécurité m'a prié de continuer de l'informer des progrès réalisés dans l'exécution du mandat de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) et de porter immédiatement à son attention toute violation grave de l'Accord du 20 juin 2011 entre le Gouvernement de la République du Soudan et le Mouvement populaire de libération du Soudan concernant les arrangements provisoires pour l'administration et la sécurité de la zone d'Abyei ([S/2011/384](#), annexe).

2. Il y est fait le point sur la situation dans la zone d'Abyei ainsi que sur le déploiement de la FISNUA et les opérations menées par celle-ci depuis mon précédent rapport, en date du 27 novembre 2013 ([S/2013/706](#)). Il rend également compte des progrès accomplis dans l'exécution des tâches supplémentaires que le Conseil de sécurité a confiées à la FISNUA par ses résolutions [2024 \(2011\)](#) et [2104 \(2013\)](#) en ce qui concerne le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière.

II. Situation sur le plan de la sécurité

3. Le conflit qui fait rage au Soudan du Sud a eu des conséquences directes sur la situation à Abyei, comme le montrent la montée des tensions intercommunautaires et l'augmentation du nombre d'incidents au cours de la période de transhumance annuelle, d'ordinaire déjà sensible. Par ailleurs, étant donné que les parties sont exclusivement concentrées sur ce conflit, aucun progrès n'a été fait dans la mise en œuvre de l'Accord de coopération entre la République du Soudan et la République du Soudan du Sud, conclu le 27 septembre 2012, qui prévoit la création du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière. La situation est toutefois restée globalement calme, bien que son évolution demeure imprévisible.

4. Au cours de la période considérée, des éléments armés non autorisés issus des deux camps sont restés dans la zone d'Abyei, en violation de l'Accord du 20 juin 2011. En outre, la police soudanaise chargée de la surveillance des champs pétrolifères a maintenu en poste les 120 à 150 agents stationnés à l'intérieur du complexe pétrolier de Diffra, en violation de l'Accord du 20 juin 2011 et des



résolutions 1990 (2011), 2032 (2011), 2046 (2012), 2047 (2012), 2075 (2012), 2104 (2013) et 2126 (2013) du Conseil de sécurité. Les 5, 9 et 23 décembre 2013, une trentaine de ces agents ont été observés dans les environs de la station de pompage de Beer Adrak et à Mekines, hors de leur zone de déploiement habituelle du complexe de Diffra.

5. De manière générale, au cours de la période considérée, la transhumance annuelle des nomades misseriya à travers la zone d'Abyei s'est déroulée sans heurts. Selon les estimations de la FISNUA, au 7 février 2014, environ 55 000 Misseriya, accompagnés d'environ 700 000 têtes de bétail, avaient traversé Abyei du nord vers le sud. La plupart d'entre eux se sont installés aux abords des localités de Diffra, Mekines, Rhadiya, Farouk, Goli, Oum Khariet, Dumboloya et Alal.

6. Au 31 janvier 2014, environ 4 500 des plus de 6 000 personnes venues du Soudan du Sud à l'occasion du référendum unilatéral organisé par les Ngok Dinka (27 au 29 octobre 2013) avaient quitté la zone d'Abyei pour les États des Lacs, de l'Unité et du Warab, au Soudan du Sud. À la fin du mois de janvier, quelque 70 000 Ngok Dinka se trouvaient dans la zone, dont 15 000 dans la ville d'Abyei.

7. Parmi eux, la FISNUA a noté la présence de quelque 660 éléments militaires de l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS) et de la Police nationale sud-soudanaise, dont 300 à Makir Abior, 100 à Noong, 75 à Leu, 70 à Dungoup, 69 à Marial Achak et 50 à Tejalei, tous lieux situés le long du couloir de transhumance des Misseriya. Les éléments des deux forces étaient armés de fusils AK-47 et de roquettes antichar. Bon nombre d'entre eux ont établi des camps de type militaire, dont certains comportaient des tranchées de tir.

8. Les hommes de l'APLS et de la Police nationale sud-soudanaise ont informé la FISNUA qu'ils avaient reçu l'ordre de rester en poste dans la zone après la conclusion du référendum unilatéral. Le Chef de mission de la FISNUA a à de multiples reprises demandé au Gouvernement sud-soudanais et au Commandement de l'APLS de redéployer ces troupes, mais aucune mesure n'a encore été prise dans ce sens. Leur présence continue constitue non seulement une violation de l'Accord du 22 juin 2011, mais également un risque considérable pour la sécurité des nomades misseriya qui transhument dans la région.

9. Le 3 février 2014, dans le village de Luki, au centre de la zone d'Abyei, des éléments de l'APLS et de la Police nationale sud-soudanaise venus de Makir ont attaqué des Misseriya non armés, blessant un nomade et tuant trois têtes de bétail. Le nomade blessé a été soigné au centre médical de la FISNUA, à Diffra. À la suite de cet incident, des troupes de la FISNUA qui effectuaient une patrouille ont prévenu les éléments armés de Makir qu'il fallait s'abstenir de ce genre de débordements et leur ont demandé de quitter Abyei. En réponse, l'APLS et la Police nationale sud-soudanaise ont menacé les membres de la Force et leur ont interdit l'accès à la région. Soucieuse de ne pas aggraver une situation déjà dangereuse, la FISNUA a provisoirement suspendu ses patrouilles. Elle a également demandé au Gouvernement sud-soudanais et aux dirigeants de la communauté ngok dinka de lui garantir le plein accès à la région de Makir.

10. Au cours de la période considérée, plusieurs incidents liés à la présence d'éléments armés non autorisés dans la zone d'Abyei ont été signalés. Le 14 décembre 2013, un jeune Misseriya a été soigné au centre médical de la FISNUA à Diffra pour une blessure par balle. Selon lui, il s'était fait tirer dessus par un Ngok

Dinka à Shegei, un village du nord d'Abyei. Le 28 décembre, un gardien de troupeau misseriya, ayant déclaré qu'un jeune Ngok Dinka lui avait tiré dessus à Oum Khariet, a lui aussi été soigné au centre médical de Diffra. La FISNUA enquête actuellement sur ces incidents. Le 31 décembre 2013, un Ngok Dinka a été tué et trois autres ont été blessés au village de Lor Ayon, au nord de Tejalei. Le 19 janvier 2014, un autre a été tué à Miyem Kour, au nord de la ville d'Abyei. La FISNUA enquête actuellement sur ce qui s'est passé. Le 23 février, une équipe d'enquête mixte composée de membres de la FISNUA et d'une équipe mixte d'observateurs militaires soudanais et sud-soudanais a enquêté sur des événements survenus à Todach et au cours desquels des Ngok Dinka armés auraient attaqué des nomades misseriya. Sur les lieux, elle a découvert 1 roquette, 118 munitions d'AK-47 et 12 têtes de bétail mortes. Elle cherche actuellement à identifier les auteurs de l'attaque.

11. La FISNUA a poursuivi la mise en œuvre de sa stratégie multidimensionnelle de prévention et d'atténuation des conflits. Conformément à son plan de déploiement en saison sèche, elle fait tampon entre les différentes communautés dans les zones de tension potentielles, essentiellement le long du couloir central de migration, en maintenant des capacités de dissuasion, en organisant des patrouilles extrêmement mobiles et en installant des postes de contrôle et des bases opérationnelles temporaires. En outre, elle organise régulièrement des patrouilles de surveillance aérienne dans les zones inaccessibles de la zone d'Abyei.

12. Comme les années précédentes, l'un des éléments clefs de cette stratégie a été la formation de comités mixtes de sécurité rassemblant des éléments des bataillons et des compagnies de la FISNUA et des représentants des Ngok Dinka et des Misseriya. Les comités se réunissent chaque semaine pour examiner les éventuels problèmes liés à la sécurité. Neuf comités mixtes sont actuellement opérationnels dans les secteurs du centre et du sud, et cinq autres devraient être créés à l'issue de consultations internes entre les dirigeants traditionnels misseriya. La FISNUA est en contact permanent avec les dirigeants des communautés ngok dinka et misseriya ainsi qu'avec les Gouvernements soudanais et sud-soudanais afin qu'ils coopèrent avec sa stratégie de prévention et d'atténuation des conflits et soutiennent les efforts déployés pour faire d'Abyei une zone exempte d'armes, conformément à la décision du Comité mixte de contrôle d'Abyei en date du 3 mai 2013. Dans le cadre de sa stratégie de prévention et d'atténuation des conflits, la Force travaille également avec les Misseriya, le Gouvernement soudanais et les équipes de pays des Nations Unies à remédier à la pénurie d'eau en creusant des puits dans le nord de la zone.

13. Les mesures prises par la FISNUA pour renforcer la sécurité dans la zone d'Abyei comprennent le désarmement des individus armés. Au cours de la période considérée, la Force a ainsi confisqué des AK-47 et des munitions à sept personnes. Pour mieux lutter contre la circulation d'armes dans la zone, la FISNUA et les dirigeants des communautés locales ont convenu d'une procédure en vertu de laquelle les armes et munitions saisies sur des civils sont placées sous la responsabilité provisoire de la Force.

14. L'arrivée de la saison sèche a permis la reprise, le 3 décembre 2013, des opérations de déminage menées par le Service de la lutte antimines des Nations Unies. Celui-ci a depuis lors effectué des constats généraux préalables destinés à détecter la présence éventuelle d'engins explosifs dans 27 villages et dans la ville d'Abyei. Il a également continué de travailler avec les communautés locales à recenser, collecter et détruire les armes explosives existantes. Des démineurs locaux

de la zone d'Abyei, désormais formés et accrédités, ont intégré une équipe polyvalente.

III. Situation politique

15. J'ai le regret d'informer le Conseil qu'au cours de la période considérée, le Soudan et le Soudan du Sud n'ont fait aucun progrès dans la mise en œuvre de l'Accord du 20 juin 2011. Les deux pays n'ont toujours pas établi les institutions provisoires mixtes qu'ils se sont engagés à créer, à savoir l'Administration de la zone d'Abyei, le Conseil de la zone d'Abyei et le Service de police d'Abyei. La FISNUA a donc continué d'exercer son mandat en l'absence totale d'institutions locales de gouvernance et de maintien de l'ordre.

16. Le général de corps d'armée Yohannes Tesfamariam, Chef de mission et commandant de la Force, a continué d'insister auprès des deux gouvernements pour qu'ils reprennent d'urgence les réunions du Comité mixte de contrôle d'Abyei, organe chargé d'assurer le contrôle politique et administratif d'Abyei au nom du Président soudanais Omer Hassan A. Al-Bashir, et de son homologue sud-soudanais, Salva Kiir. Le 3 février 2014, il a écrit aux deux présidents du Comité pour leur faire savoir que l'inaction de celui-ci avait entraîné un climat d'insécurité insoutenable dont les deux communautés souffraient au quotidien, leurs besoins élémentaires n'étant pas satisfaits. Malgré cela, le Gouvernement sud-soudanais a de nouveau refusé de reprendre les réunions du Comité. De surcroît, au cours de la période considérée, les Gouvernements soudanais et sud-soudanais n'ont pas davantage avancé sur la voie du règlement de la question du statut définitif de la zone d'Abyei.

17. Compte tenu de ce qui précède, la FISNUA a demandé aux deux gouvernements et aux dirigeants communautaires de l'aider à organiser une rencontre entre les chefs traditionnels ngo dinka et misseriya en vue de rétablir les mécanismes traditionnels de gestion des relations entre les communautés, étape clef de l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables dans la région. Les dirigeants misseriya ont accepté de participer à une telle rencontre, mais la communauté ngo dinka a émis des réserves. La FISNUA s'efforce également de rassembler le Gouvernement soudanais et les chefs traditionnels misseriya autour d'une conférence portant sur les problèmes de sécurité liés à la saison migratoire en cours. Cette conférence devrait avoir lieu à Kadugli à la mi-février.

IV. État d'avancement de la mise en place du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière

18. Toutes les opérations du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, y compris les missions de surveillance et de vérification aériennes, ont été suspendues à la suite de la décision prise par le Gouvernement sud-soudanais, le 22 novembre 2013, de retirer provisoirement ses observateurs en attendant le règlement du différend relatif à la ligne médiane de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée. Comme je l'ai indiqué dans mon précédent rapport, lors d'un atelier de planification conjoint tenu à Djouba du 13 au 15 novembre 2013, le Gouvernement sud-soudanais s'est déclaré inquiet de ce que l'on établisse une

corrélation entre les couloirs transfrontaliers et le tracé de la ligne médiane, craignant que celle-ci ne soit considérée comme la frontière entre les deux pays.

19. Le 27 novembre, le Chef de mission de la FISNUA a demandé au Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine de convoquer une réunion extraordinaire du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité afin d'examiner les points litigieux concernant la ligne médiane de la zone frontalière démilitarisée. À sa cinquième réunion, les 26 et 27 novembre 2013, le Comité mixte de sécurité, coprésidé par les forces armées soudanaises et les chefs du renseignement militaire de l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS), avait formulé une recommandation dans le même sens. Le Comité avait également demandé la reprise des opérations de surveillance et de vérification. Pour autant, le Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité ne s'est toujours pas réuni.

20. Au 28 janvier 2014, 34 observateurs du Soudan, 33 du Soudan du Sud et 25 de la FISNUA étaient déployés auprès du Mécanisme conjoint et au poste de commandement de secteur de Kadugli, au Kordofan méridional (Soudan), et 2 observateurs du Soudan du Sud et 2 de la FISNUA étaient stationnés au poste de commandement de secteur de Gok Machar, au Bahr el-Ghazal septentrional (Soudan du Sud). Le déploiement du reste du groupe de protection de la Force a été mis en attente jusqu'à ce que les parties relancent les mécanismes.

21. Les conditions de sécurité dans les environs du poste de commandement du Mécanisme conjoint à Kadugli sont restées tendues en raison de la poursuite du conflit entre le Gouvernement soudanais et le Mouvement populaire de libération du Soudan-Nord (SPLM-N). Le 14 décembre 2013, trois civils auraient été tués à la suite de tirs d'obus dans la ville de Kadugli. Les 18 décembre 2013 et 8 janvier 2014, la FISNUA a constaté des échanges de tirs entre les forces armées soudanaises et le SPLM-N dans les environs de Kadugli.

22. Le Service de la lutte antimines a repris ses activités d'évaluation et de vérification des routes en prévision des opérations que le Mécanisme conjoint mènera dans le secteur 1 (Gok Machar). Ses équipes ont effectué des évaluations sur 117 kilomètres de routes et vérifié 65 kilomètres d'un axe prioritaire pour le Mécanisme. Ses opérations ont été provisoirement suspendues fin décembre 2013 et début janvier 2014 en raison de l'insécurité qui régnait au Soudan du Sud, mais ont désormais repris. Pendant la période considérée, la Force a continué de former les équipes de patrouille du Mécanisme et les observateurs internationaux et nationaux afin de garantir leur disponibilité opérationnelle au moment où les patrouilles terrestres commenceraient. La formation des démineurs soudanais a déjà atteint un stade avancé. Une fois accrédités, ces démineurs seront intégrés à une équipe qui opérera à l'appui du Mécanisme dans des zones désignées.

V. Situation humanitaire

23. Au cours de la période considérée, les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales ont continué de fournir une assistance et des services à quelque 81 000 membres de la communauté ngok dinka dans la zone d'Abyei, notamment en distribuant des rations alimentaires mensuelles, en fournissant des services de santé, en remettant en état des points d'eau et en menant des activités de promotion de l'hygiène.

24. Quelque 45 000 Ngok Dinka sont toujours déplacés, dont environ 25 000 en dehors de la zone d'Abyei. Des dispensaires mobiles ont continué de fonctionner dans la ville d'Abyei et dans la partie sud de la zone. C'est l'absence de partenaires humanitaires et d'interlocuteurs officiels ainsi que le manque d'accès aux populations à secourir qui sont le principal obstacle à la fourniture d'une aide humanitaire et à la prestation de services durables dans le nord de la zone. Dans cette région, les dirigeants de la communauté ngok dinka ont continué de bloquer l'accès des organisations humanitaires non gouvernementales venant du Soudan du Sud, menaçant les membres de ces organisations qui avaient annoncé leur intention de se rendre sur place. Les partenaires humanitaires venant du Soudan n'ont pu être déployés dans la zone d'Abyei en raison des difficultés bureaucratiques créées par le Gouvernement soudanais. Les membres du personnel soudanais des Nations Unies recrutés sur le plan national, transférés hors de la zone en mai 2013, ne peuvent toujours pas retourner sur place par crainte pour leur sécurité. Toutefois, les organismes des Nations Unies ont pu poursuivre, dans une certaine mesure, les activités de remise en état des infrastructures d'approvisionnement en eau et de services sociaux menées dans le nord d'Abyei.

25. Depuis la fin de décembre 2013, environ 2 850 nouvelles personnes déplacées venant de l'État de l'Unité (Soudan du Sud) sont arrivées dans la zone d'Abyei, où l'Organisation internationale pour les migrations a enregistré 626 nouveaux ménages. Début février, tous les déplacés venus du Soudan du Sud avaient reçu une aide alimentaire et non alimentaire. Soixante-quinze soldats blessés de l'APLS ont été transportés de l'État de l'Unité à Agok, dans le sud de la zone d'Abyei, pour être soignés dans un hôpital géré par une organisation non gouvernementale internationale. Ils sont ensuite retournés au Soudan du Sud.

26. Aucun fait nouveau n'est à signaler en ce qui concerne la surveillance effective du respect des droits de l'homme dans la zone d'Abyei, prévue au paragraphe 21 de la résolution [2126 \(2013\)](#) du Conseil de sécurité.

VI. Déploiement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei

27. Au 25 janvier 2014, la composante militaire de la FISNUA comprenait 4 090 éléments sur les 5 326 autorisés (voir annexe I). Les effectifs restants doivent être affectés au groupe de protection de la Force déployé auprès du Mécanisme conjoint.

28. Tout en restant organisé en trois secteurs, le déploiement actuel des troupes de la FISNUA est calqué sur le plan adopté par la mission pour la saison sèche. Conformément à celui-ci, des troupes sont actuellement déployées dans de nouvelles bases opérationnelles de compagnie à Todach, Noong, Dongoup, Tejalei et Marial Achak. Si la Force peut surveiller la grande majorité de la zone d'Abyei grâce à des moyens terrestres, elle doit néanmoins recourir à des moyens aériens aux extrémités des couloirs est et ouest en raison d'un manque de routes et de pistes.

29. Au total, 23 des 50 membres autorisés de la composante de police sont déployés au sein de la FISNUA. Le personnel de police a continué de conseiller et d'appuyer le chef de mission et la composante militaire pour ce qui est du maintien de l'ordre et de la sécurité des populations locales. Au cours de la période considérée, la police de la FISNUA a appris à 109 membres de la composante militaire à contrôler les foules.

VII. Appui à la mission

30. Avec le début de la saison sèche, la FISNUA a pu effectuer des travaux de réparation et d'entretien des axes d'approvisionnement entre neuf camps permanents installés dans la zone d'Abyei (Farouk, Diffra, Todach, Doukra, Abyei, Highway, Banton, Anthony et Agok) et quatre sites de déploiement en saison sèche (Noong, Dongoup, Tejalei et Marial Achak). La construction du camp de Highway (qui accueillera la compagnie militaire d'appui logistique polyvalente dès qu'elle aura quitté le camp installé dans la ville) et d'un camp supplémentaire de 250 places à Goli devrait être achevée avant le mois d'août 2014.

31. En raison de l'insécurité ambiante et des manœuvres d'obstruction menées par les Ngok Dinka à la suite de la tenue du référendum unilatéral et de l'assassinat de leur chef suprême, des entreprises soudanaises travaillant pour la FISNUA ont reporté les travaux de construction et la livraison de fournitures. Néanmoins, deux d'entre elles ont commencé la construction de huit puits ainsi que les travaux de longue durée concernant le terrassement et la réfection des routes. La mission a poursuivi le dialogue avec les représentants du Gouvernement du Soudan du Sud et de la communauté ngok dinka pour garantir la pleine liberté de mouvement de ses sous-traitants soudanais dans la zone d'Abyei.

32. Du fait des problèmes de sécurité au Soudan du Sud, la FISNUA a dû modifier l'itinéraire d'acheminement de certaines fournitures pour les faire passer par Port-Soudan. Bien que l'entrepreneur chargé de la construction de l'aérodrome d'Anthony, au sud de la ville d'Abyei, ait rassemblé une partie du matériel lourd nécessaire et commencé les travaux d'aménagement du site, l'acheminement du matériel restant du Soudan du Sud à la zone d'Abyei a été différé.

33. Le détachement précurseur de protection de la Force, composé de 117 militaires, est toujours hébergé au quartier général du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, à Kadugli. Les travaux de construction et de rénovation des installations destinées au restant des militaires affectés à la protection de la Force sont en cours. Une fois achevés les travaux de terrassement à Gok Machar, la mission a fait venir de Kadugli des bâtiments préfabriqués en dur et commencé la construction.

34. Du fait de la dégradation des conditions de sécurité au Soudan du Sud et comme suite à une demande de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, entre le 27 et le 31 décembre 2013, la FISNUA a évacué 820 déplacés de Bentiu, dans l'État de l'Unité (Soudan du Sud) pour les transférer à Heglig, au Kordofan méridional (Soudan).

35. Durant la période visée, le Gouvernement soudanais a délivré 23 visas à des membres du personnel et des sous-traitants de la Force (1 membre du personnel civil recruté sur le plan international, 17 membres du personnel militaire et 5 sous-traitants internationaux). Dix demandes de visa sont encore en instance.

VIII. Observations

36. Depuis le déploiement de la FISNUA en 2011, le règlement de la question d'Abyei n'a guère avancé. La zone continue de souffrir d'une absence de gouvernance; des éléments armés s'y trouvent toujours, en violation des accords en

vigueur; et les conditions de sécurité y sont rendues encore plus précaires par le conflit interne qui fait rage au Soudan du Sud. La Force continue de contribuer à améliorer la sécurité à Abyei, et je suis reconnaissant au Gouvernement éthiopien de son appui à cet égard. Les populations locales méritent toutefois mieux de la part de leurs gouvernements.

37. Au lendemain du référendum unilatéral d'octobre 2013, plusieurs centaines d'agents de sécurité sud-soudanais sont restés dans la zone d'Abyei, entravant la liberté de mouvement de la FISNUA. Leur présence est extrêmement préoccupante en ce qu'elle gêne les efforts déployés par la FISNUA pour assurer la sécurité. De surcroît, des unités de police sud-soudanaises continuent d'être stationnées au complexe pétrolier de Diffra. Le Soudan et le Soudan du Sud agissent donc tous deux en violation de l'Accord du 20 juin 2011, des résolutions [1990 \(2011\)](#) et [2046 \(2012\)](#) du Conseil de sécurité et de la décision du 3 mai 2013 du Comité mixte de contrôle d'Abyei visant à faire d'Abyei une zone exempte d'armes. La migration des Misseriya et la prolifération des armes au sein des communautés locales contribuent à la précarité continue des conditions de sécurité dans la zone.

38. J'engage vivement les deux gouvernements à veiller à redéployer rapidement leurs forces hors d'Abyei pour permettre à la FISNUA d'exécuter sans entrave le mandat qui lui a été confié d'assurer la sécurité et la protection des civils dans la zone. En outre, je prie instamment le Soudan et le Soudan du Sud de soutenir sans réserve la Force dans les efforts qu'elle déploie pour parvenir au désarmement total des communautés locales et rétablir les mécanismes traditionnels de règlement des différends entre les communautés ngok dinka et misseriya.

39. La FISNUA continue d'opérer en l'absence de dispositions intérimaires. Si cette situation se prolonge, elle va non seulement sérieusement compromettre l'exécution du mandat de la mission mais aussi remettre en cause la viabilité de celle-ci. Malgré l'engagement pris par les Présidents Al-Bashir et Kiir le 3 septembre 2013 d'accélérer la mise en œuvre de l'Accord du 20 juin 2011, aucune mesure concrète n'a encore été prise en ce sens. Les communautés locales ne sont pas en mesure d'assurer à elles seules les services nécessaires en matière de santé et d'éducation, d'accès à l'eau et de maintien de l'ordre. J'invite donc instamment le Soudan et le Soudan du Sud à relancer immédiatement les travaux du Comité mixte de contrôle d'Abyei afin de répondre aux préoccupations élémentaires de la population locale. Il est vital que les deux pays prennent les mesures nécessaires pour mettre en place sans plus tarder l'administration de la zone d'Abyei, le conseil de la zone d'Abyei et le service de police d'Abyei. J'engage en outre les deux présidents à reprendre les pourparlers sur le statut final de la zone d'Abyei sur la base de la proposition faite le 21 septembre 2012 par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine.

40. Les opérations du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière restent suspendues en raison du différend concernant la ligne médiane de la zone frontalière qui continue d'opposer les deux parties. Par ailleurs, bien que la FISNUA continue d'appuyer la mise en service du Mécanisme conjoint, pour lequel il construit des bases d'opération, ses efforts en ce sens ont été largement entravés par l'insécurité qui règne actuellement au Soudan du Sud, en particulier à Malakal et à Gok Machar. Compte tenu de l'importance du Mécanisme conjoint et des dispositifs de sécurité y afférents en tant que mesures de confiance entre le Soudan et le Soudan du Sud, je demande aux deux parties de régler le différend concernant

la ligne médiane de la zone frontalière, d'appliquer la proposition du programme Frontière de l'Union africaine et de constituer la Commission frontalière mixte.

41. Enfin, je rends hommage à mon Envoyé spécial, Haile Menkerios, et au Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, dirigé par le Président Thabo Mbeki, qui s'efforcent sans relâche d'aider le Soudan et le Soudan du Sud à régler les problèmes qui les opposent encore, notamment la question d' Abyei. J'exprime également ma gratitude au Chef de la mission et commandant de la Force, le général de division Yohannes Tesfamariam, ainsi qu'au personnel de la FISNUA, pour les efforts inlassables qu'ils déploient en vue de renforcer la paix et la stabilité dans la zone d' Abyei et de soutenir les deux parties dans la mise en œuvre des accords qu'elles ont conclus en matière de sécurité.

Annexe I

**Composition de la composante militaire de la Force
intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei
(y compris le Mécanisme conjoint de vérification
et de surveillance de la frontière)**

| <i>Pays</i> | <i>Description</i> | <i>Nombre</i> | <i>Total</i> |
|--------------|----------------------|---------------|--------------|
| Bénin | Expert en mission | 1 | 4 |
| | Membre du contingent | 3 | |
| Bolivie | Expert en mission | 3 | 4 |
| | Membre du contingent | 1 | |
| Brésil | Expert en mission | 3 | 4 |
| | Membre du contingent | 1 | |
| Burkina Faso | Expert en mission | 1 | 1 |
| Burundi | Expert en mission | 1 | 1 |
| Cambodge | Expert en mission | 3 | 3 |
| El Salvador | Expert en mission | 1 | 1 |
| | Membre du contingent | 1 | |
| Éthiopie | Expert en mission | 78 | 4 006 |
| | Membre du contingent | 3 929 | |
| Ghana | Expert en mission | 3 | 5 |
| | Membre du contingent | 2 | |
| Guatemala | Expert en mission | 0 | 0 |
| Guinée | Expert en mission | 1 | 1 |
| Inde | Expert en mission | 2 | 4 |
| | Membre du contingent | 2 | |
| Indonésie | Membre du contingent | 1 | 1 |
| Kirghizistan | Expert en mission | 1 | 1 |
| Malawi | Membre du contingent | 1 | 1 |
| Mali | Membre du contingent | 1 | 1 |
| Mongolie | Expert en mission | 1 | 1 |
| Mozambique | Expert en mission | 1 | 1 |
| Namibie | Expert en mission | 1 | 3 |
| | Membre du contingent | 2 | |
| Népal | Expert en mission | 3 | 5 |
| | Membre du contingent | 2 | |
| Nigéria | Expert en mission | 2 | 5 |
| | Membre du contingent | 3 | |
| Paraguay | Expert en mission | 3 | 4 |
| | Membre du contingent | 1 | |

| <i>Pays</i> | <i>Description</i> | <i>Nombre</i> | <i>Total</i> |
|-----------------------------|----------------------|---------------|--------------|
| Pérou | Expert en mission | 2 | 4 |
| | Membre du contingent | 2 | |
| Philippines | Membre du contingent | 1 | 1 |
| République-Unie de Tanzanie | Membre du contingent | 1 | 1 |
| Rwanda | Expert en mission | 2 | 4 |
| | Membre du contingent | 2 | |
| Sierra Leone | Expert en mission | 3 | 3 |
| Sri Lanka | Expert en mission | 5 | 6 |
| | Membre du contingent | 1 | |
| Ukraine | Expert en mission | 2 | 2 |
| Uruguay | Membre du contingent | 1 | 1 |
| Yémen | Expert en mission | 2 | 4 |
| | Membre du contingent | 2 | |
| Zambie | Expert en mission | 1 | 2 |
| | Membre du contingent | 1 | |
| Zimbabwe | Expert en mission | 1 | 3 |
| | Membre du contingent | 2 | |
| Total | | 4 090 | 4 090 |

Annexe II

Déploiement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei

